

N° 84 - Janvier 2008

## Enquêtes annuelles de recensement

### D'avantage de logements, moins de personnes en Champagne-Ardenne

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, 569 000 ménages résident en Champagne-Ardenne. Ce sont 29 000 ménages de plus que six ans auparavant. Dans le même temps, la population des ménages a perdu 11 000 personnes. La diminution de la taille des ménages, continue depuis les années soixante-dix, explique, en grande partie, ces évolutions différentes entre ménages et population. Sur la période récente, cette tendance a été particulièrement forte dans les régions du nord.*

*En 2005, en Champagne-Ardenne, 2,3 personnes composent un ménage en moyenne, contre 3,2 en 1968. Les migrations de familles avec enfants, déficitaires pour la région, et l'augmentation du nombre de petits ménages participent à ce résultat. Le nombre de ménages d'une ou deux personnes augmente sous l'effet de l'augmentation des divorces ou des séparations et du vieillissement de la population combiné aux gains d'espérance de vie. En 2005, un tiers des ménages champardennais est composé d'une seule personne.*

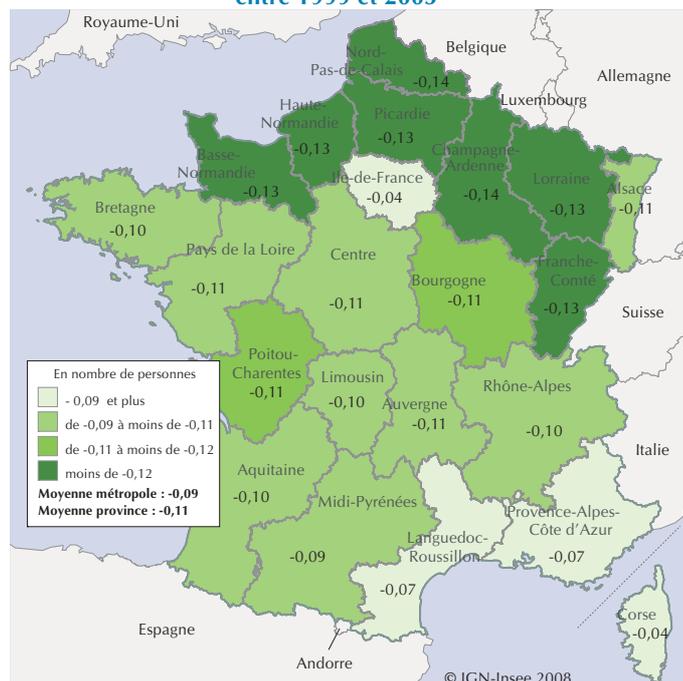
*Les phénomènes de décohabitation ont pour effet une hausse de la taille des logements. En 2005, le nombre moyen de pièces par logement est de 4,2 en Champagne-Ardenne, contre 4,1 six ans plus tôt. La surface des résidences principales progresse depuis les années 2000 y compris dans le parc social. Avec 24% de logements HLM, la région se place au premier rang, comme en 1999, pour la proportion de logements sociaux.*

*Les changements de comportement et la diminution du nombre de personnes par ménage expliquent le paradoxe de l'évolution opposée entre la hausse du nombre de résidences principales et la baisse de la population en Champagne-Ardenne. Certaines communes, malgré des programmes importants de construction, voient ainsi leur population baisser sous l'effet de la décohabitation et du vieillissement de la population.*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, selon les trois enquêtes annuelles de recensement réalisées depuis 2004, 569 000 ménages résident en Champagne-Ardenne. Ce sont 29 000 ménages de plus que six ans auparavant. Depuis 1999, le nombre de ménages a augmenté de 5,3% alors que la population des ménages a baissé de 0,7%, soit 11 000 personnes de moins. Dans toutes les régions de métropole, le nombre de ménages augmente plus vite que la population. La diminution de la taille des ménages, observée depuis les années soixante-dix, explique, en grande partie, ces évolutions différentes entre ménages et population.

En 2005, en Champagne-Ardenne, un ménage se compose de 2,29 personnes, contre 2,43 en 1999, 2,78 en 1982 et 3,16 en 1968. Au cours de la période 1999-2005, la réduction de la taille

Évolution du nombre de personnes par ménage entre 1999 et 2005



Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006, RP99 - Exploitations principales

### Population des ménages

Au total, en Champagne-Ardenne, 1 302 000 personnes se répartissent début 2005 dans 569 000 ménages, un ménage étant défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Le reste de la population vit en « communauté » internats, foyers de travailleurs, maisons de retraite, prisons, dans des habitations mobiles ou dans la rue. Ces catégories représentent 35 000 personnes.

### Taille des ménages pour les quatre communes de plus de 35 000 habitants de la Champagne-Ardenne

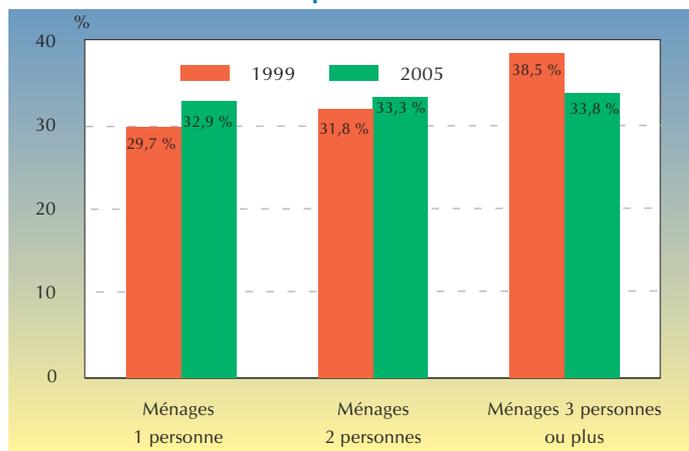
Unité : %	Nombre de ménages		Nombre moyen de personnes par ménage			
	2005	Évolution 1999-2005 (%)	1990	1999	2005	Évolution (*) 1999-2005
Châlons-en-Champagne	20 300	3,4	2,51	2,31	2,13	-0,18
Charleville-Mézières	24 300	3,3	2,48	2,30	2,07	-0,23
Reims	87 800	5,4	2,38	2,17	2,05	-0,12
Troyes	30 000	6,6	2,22	2,07	1,95	-0,12

(\*) Évolution du nombre moyen de personnes par ménage  
Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006, RP99 - Exploitations principales

des ménages a davantage affecté les régions situées au nord de la France. Aussi, les différences régionales ont eu tendance à s'estomper au cours des six dernières années.

Pour la première fois depuis plusieurs décennies, la taille des ménages champardennais devient inférieure, en 2005, à la moyenne de la France de province (2,30). La Champagne-Ardenne se situe désormais en 12<sup>e</sup> position dans le classement des régions françaises selon la taille moyenne des ménages, alors qu'elle était 7<sup>e</sup> en 1999. Elle est aujourd'hui à égalité avec la Franche-Comté et la Basse-Normandie (2,29) et très proche de la région Centre. Dans les grandes villes, la taille des ménages, inférieure à la moyenne régionale, diminue dans les mêmes proportions, voire plus, et devient proche de 2.

### Répartition des ménages de Champagne-Ardenne selon le nombre de personnes en 1999 et 2005



Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006, RP99 - Exploitation principale

### Davantage de jeunes seuls

Les modifications des modes de vie permettent d'expliquer la diminution de la taille des ménages. La mise en couple plus tardive des jeunes, l'accroissement des divorces ou des séparations, et la moindre cohabitation des personnes âgées avec leurs descendants, favorisent la progression des petits ménages.

La proportion de ménages d'une ou deux personnes s'est fortement accrue en Champagne-Ardenne, passant de 61,5% en 1999 à 66,2% en 2005. En contrepartie, la part des ménages de trois personnes a diminué.

En 2005, 32,9% des ménages champardennais, soit 187 000 ménages, sont composés d'une seule personne. Cette proportion est légèrement supérieure à la moyenne de France de province (32,3%). Ainsi, 14,4% de la population des ménages vit seule. La part des personnes seules augmente dans toutes les tranches d'âge sauf pour les personnes de 75 ans ou plus où elle

est stable. C'est la tranche d'âge des 15 à 29 ans qui connaît la plus forte progression. En 2005, 14,1% des jeunes de 15 à 29 ans vivent seuls en Champagne-Ardenne, contre 11,4% en 1999. La part des jeunes Champardennais seuls est désormais plus importante que celle pour l'ensemble de la France de province (13,6%), alors qu'en 1999, elle était plus faible.

Le vieillissement de la population et la hausse de l'espérance de vie contribuent également à la diminution de la taille des ménages. Les adultes, après le départ de leurs enfants, résident plus longtemps seuls ou à deux. Pour les plus âgés, la perte du conjoint combinée à l'allongement de l'espérance de vie, augmente leur nombre.

Pour la tranche d'âge des 60 à 74 ans, la Champagne-Ardenne détient, avec les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Île-de-France, la proportion la plus élevée de personnes seules. La part des Champardennais de plus de 60 ans et seuls atteint 31,6%, dépassant en 2005 celle de la France de province (29,6%). Malgré tout, c'est parmi les personnes âgées de 75 ans ou plus que la part des personnes seules est plus élevée, avec 45%, part identique à celle de 1999.

### Moins de familles avec de jeunes enfants

Les départs de la région de familles avec des enfants non compensés par une arrivée suffisante de familles d'autres régions, favorisent également la baisse de la taille moyenne des ménages. En 2005, 187 200 familles réunissent 342 500 jeunes de moins de 25 ans. C'est 7,4% de familles de moins qu'en 1999 et une baisse de 10% de jeunes de moins de 25 ans vivant dans des familles. Cette baisse du nombre d'enfants est la plus forte de toutes les régions, devant la Bourgogne (7,5%), le Nord-Pas-de-Calais (6,6%) et la Lorraine (6,2%). La Champagne-Ardenne est ainsi passée du 6<sup>e</sup> rang au 9<sup>e</sup> rang, pour la part de jeunes de moins de 25 ans dans la population, se faisant dépasser par l'Alsace, l'Île-de-France et la Franche-Comté depuis 1999. Elle reste néanmoins une région jeune avec 31,4% de moins de 25 ans.

### Répartition des ménages selon le nombre de personnes en 2005

	Champagne-Ardenne	France de province
Personnes seules	32,9	32,3
Ménages de 2 personnes	33,3	33,5
Ménages de 3 ou 4 personnes	27,3	27,7
Ménages de 5 personnes ou plus	6,5	6,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006, RP99 - Exploitations principales

## Les ménages de Champagne-Ardenne en 1999 et 2005

	2005			Evolution entre 1999 et 2005 (%)		
	Nombre de ménages	Répartition (en %)	Population	Nombre de personnes par ménage	du nombre de ménages	de la population des ménages
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>568 800</b>	<b>100,0</b>	<b>1 302 600</b>	<b>2,3</b>	<b>5,3</b>	<b>-0,7</b>
Ménages d'une seule personne	187 000	32,9	187 000	1,0	16,6	16,6
<i>dont : homme seul</i>	76 500	13,5	76 500	1,0	19,3	19,3
<i>femme seule</i>	110 500	19,4	110 500	1,0	14,8	14,8
Ménages d'une seule famille	355 400	62,5	1 027 700	2,9	-0,2	-4,0
<i>dont : famille monoparentale</i>	39 900	7,0	101 500	2,5	2,0	1,1
<i>couple sans enfant</i>	155 300	27,3	310 500	2,0	10,8	10,8
<i>couple avec enfant(s)</i>	160 300	28,2	615 700	3,8	-9,4	-10,8
Ménages complexes	26 400	4,6	87 900	3,3	(*)	(*)

(\*) : les évolutions ne sont pas publiées en raison d'un problème de codage pour 2004

Note : les enfants sont comptabilisés sans limite d'âge

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006, RP99 - Exploitations complémentaires

Le nombre de familles avec des enfants de moins de 6 ans recule également, de près de 4%, montrant là encore une des spécificités de la région. La Champagne-Ardenne est la seule région de métropole avec la Lorraine à afficher une évolution négative depuis 1999.

En revanche, comme dans toutes les régions de la France de province, le nombre de familles monoparentales avec de jeunes enfants augmente (+6,6%). En 2005, elles représentent 12,4% des familles, soit 1,2 point de plus que six ans auparavant. Cette proportion augmente avec l'âge des enfants pour atteindre en 2005, 18,4% de l'ensemble des familles. Néanmoins, ce pourcentage est légèrement inférieur à celui de l'ensemble de la France de province (19,2%).

Les ménages de grande taille sont de moins en moins nombreux. En 2005, 6,5% des ménages comptent cinq personnes ou plus, part similaire à celle de France de province. Six ans auparavant, la Champagne-Ardenne avait une part supérieure à la France de province (8,3% contre 7,9%).

### Des logements plus grands pour des ménages plus petits

A l'augmentation de 29 000 ménages correspond une augmentation de 29 000 résidences principales. De nombreuses communes, malgré des programmes importants de construction, voient leur population baisser sous les effets de la décohabitation et du vieillissement de la population.

Ces deux phénomènes ont également pour conséquence une augmentation de la taille moyenne des logements et un espace à disposition par occupant plus grand. Ainsi, 68% des ménages demeurent dans 4 pièces ou plus, dont 19% dans 6 pièces ou plus. La Champagne-Ardenne suit le Poitou-Charentes (70%), la Lorraine (70%), la Picardie (69%), et est à égalité avec la Bourgogne, régions toutes supérieures à l'ensemble de la France de province, où 65% des ménages disposent de 4 pièces ou plus. Depuis 1999, le nombre des résidences principales de 4 pièces ou plus a augmenté de 9,4% en Champagne-Ardenne. Cette évolution, bien qu'importante, est plus faible que la moyenne de la France de province qui affiche une progression de 12,7%.

En 2005, le nombre moyen de pièces par logement est de 4,2 en Champagne-Ardenne, contre 4,1 six ans plus tôt. Les ménages disposent en moyenne de 1,9 pièce par personne, contre 1,8 pièce pour la France de province. En 1999, chaque ménage avait 1,7 pièce par personne. La Champagne-Ardenne se situe parmi les sept régions proposant le plus d'espace à ses ménages :

69,8% des ménages champardennais vivent dans plus de 70m<sup>2</sup>, contre 67,0% pour la France de province. Ce taux a progressé de 3,0 points comme en France de province (2,8 points).

Le phénomène national de périurbanisation qui se généralise autour des grandes villes est confirmé en Champagne-Ardenne et s'observe autour de villes comme Reims, Troyes et Châlons-en-Champagne. De plus en plus de ménages choisissent de s'installer loin des centres urbains afin de disposer de plus de confort et d'espace, et probablement en raison d'un coût du foncier plus faible. C'est le cas pour la commune de Reims qui étend son attractivité sur les communes rurales de l'Aisne.

### La Champagne-Ardenne toujours au premier rang pour le logement social

Les maisons individuelles représentent aujourd'hui 63% des résidences principales, proportion identique à celle de France de province, avec une progression d'un point depuis 1999 pour la région et une stabilité en France de province. Pour 36% des Champardennais, leur résidence principale est un logement situé dans un immeuble collectif.

Quelle que soit la situation familiale, la part des propriétaires stagne autour de 55%, taux faible comparé à la moyenne de France de province (59%). Pour les couples sans enfant, elle est identique. La location reste un mode d'habitat important dans la région. Comme pour le parc privé, la surface des logements sociaux progresse depuis 1999. Les logements du parc HLM sont plus fréquemment des logements de trois et quatre pièces. Le poids du logement social en Champagne-Ardenne reste le

#### Nombre de pièces des résidences principales en 1999 et 2005

	Champagne-Ardenne		Province
	1999	2005	2005
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4,1	4,2	4,1
<b>Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces (en %)</b>			
1 pièce	4	4	5
2 pièces	10	9	10
3 pièces	20	18	20
4 et 5 pièces	50	50	48
6 pièces ou plus	16	19	17
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006, RP99 - Exploitations principales

plus fort de France avec 24% de logements HLM contre 14% en France de province. La région se place ainsi au premier rang pour la proportion de logements sociaux devant la Haute-Normandie (22%), comme en 1999. ■

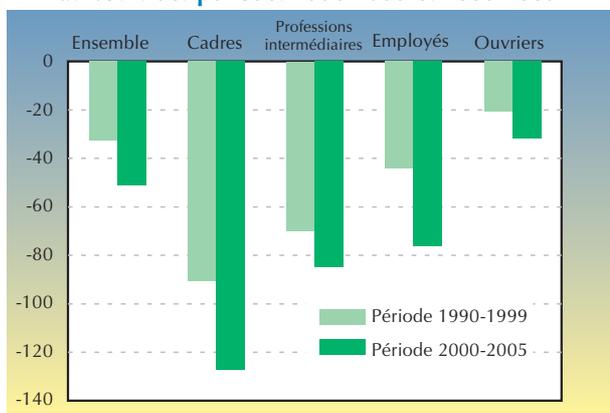
### Les cadres quittent la région

Entre 2000 et 2005, 20 000 personnes ont quitté la Champagne-Ardenne en moyenne chaque année et 13 600 sont venues y habiter. Le déficit représente annuellement 5,1 personnes pour mille habitants. Il s'est fortement dégradé par rapport à la période 1990-1999, où il s'élevait à 3,3 personnes pour mille habitants.

Dans de nombreux cas, les déménagements d'une région à une autre sont motivés par des raisons professionnelles. Pour les actifs, quelle que soit la catégorie sociale, le bilan des migrations avec les autres régions de métropole est déficitaire pour la Champagne-Ardenne. Par ailleurs, ce solde se détériore à mesure que la qualification augmente. Ainsi, chaque année, au cours de la période 2000-2005, la région a perdu, par migrations interrégionales, 3,2 ouvriers pour mille, mais 12,7 cadres pour mille. Pour cette dernière catégorie, la Champagne-Ardenne se situe parmi les régions les moins attractives de métropole, après la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais. De nombreux cadres champardennais partent vers l'Île-de-France, d'autres choisissent de s'établir dans des régions ayant une grande agglomération, plus particulièrement en Rhône-Alpes.

Le constat était le même au cours de la décennie 90, mais il s'aggrave. Aussi, la région qui connaissait déjà en 1999 une part de cadres dans la population active en dessous de la moyenne de la France de province (7,9% de cadres contre 9,6% - résultat le moins élevé après la Basse-Normandie) voit l'écart se creuser en 2005 (9,3% de cadres en 2005 en Champagne-Ardenne et 11,5% en France de province).

### Taux annuel de migration nette pour 10 000 actifs selon la catégorie sociale en Champagne-Ardenne au cours des périodes 1990-1999 et 2000-2005



Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006, RP99 - Exploitations complémentaires

### Migrations

Les résultats présentés ici ne portent que sur les migrations internes à la France métropolitaine. Les échanges avec les DOM et l'étranger sont donc exclus.

### Pour en savoir plus

Insee Flash Champagne-Ardenne n°73 - « Beaucoup d'arrivées mais encore plus de départs »

Un « **ménage** » est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Dans le cas d'un unique occupant, on parle de « **personne seule** ». La définition d'une « famille » et des « enfants » au sens du recensement renvoie à cette notion de « ménage », c'est-à-dire de cohabitation dans un même logement.

Une « **famille** » est définie comme un ensemble de personnes appartenant au même ménage et formé, soit d'un couple, homme et femme, mariés ou non, avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants (on parle alors de « **famille monoparentale** »). En cas de résidence alternée, l'enfant est rattaché au ménage du parent chez qui il séjournait le jour où il a été recensé.

Pour être comptabilisé comme « **enfant** » d'un couple ou d'une famille monoparentale, un individu doit être légalement célibataire. Il doit vivre sans conjoint ni enfant dans le même ménage qu'au moins l'un de ses parents. Jusqu'en 1982, une limite d'âge était également fixée à 24 ans. Depuis 1990, il n'y a plus de limite d'âge. Avec ces conventions, il arrive qu'un ménage soit formé de deux familles (par exemple, lorsqu'un couple, donc une famille, vit avec sa fille et l'enfant de celle-ci, qui forment une famille monoparentale). On parle alors de « **ménage complexe** ». C'est aussi le cas lorsqu'un ménage est composé de plusieurs personnes isolées qui ne constituent pas une famille (par exemple deux frères ou des amis) ou de personnes isolées et de familles (par exemple, un couple et le père de l'un des deux membres de ce couple).

Un « **couple** » est, par convention, formé d'un homme et d'une femme qui cohabitent dans le même logement. Jusqu'en 1999, les couples étaient repérés à partir des caractéristiques des membres du ménage (âge, sexe, situation matrimoniale), parfois complétées par les informations sur les liens familiaux. Depuis 2004, la question « Vivez-vous en couple ? » a été introduite dans le questionnaire du recensement.

Un « **couple avec enfants** » est un couple qui abrite dans son logement un ou plusieurs enfants (au sens du recensement) d'un au moins des conjoints. Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental sera donc compté parmi les couples sans enfant.

L'étude présentée ici s'appuie sur les résultats des enquêtes annuelles de recensement de 2004, 2005 et 2006. Chaque année, un échantillon de logements répartis sur une partie du territoire français est recensé. En 2008, donc sur cinq ans, tout le territoire aura été couvert et 70 % de la population interrogée. La structure des ménages et des familles, comme la structure par âge, correspondent dans cette étude à des structures moyennes sur les trois années de collecte. Les effectifs donnent une estimation des niveaux atteints au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Du fait du changement de mode de collecte et de l'évolution des règles de comptabilisation des personnes, les résultats des enquêtes annuelles de recensement ne sont pas toujours directement comparables avec les résultats antérieurs.

*Josiane Hulin  
Françoise Courtois-Martignoni*

Retrouvez sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr), portail « recensement de la population », l'ensemble des résultats issus des enquêtes annuelles de recensement.

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne 10, rue Edouard Mignot 51079 Reims Cédex. Tél : 03.26.48.60.00

Directeur de la publication : Dominique Perrin, directeur régional de l'INSEE

Chef du Service Etudes et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni

Rédacteur en chef - Communication externe : Jeanny Naulot - Secrétaire de fabrication : Jean-Louis Pagnoux

Création de l'image visuelle : Champagne-Création - Imprimeur : Le réveil de la Marne, 51204 Epernay

© INSEE-2008 ISSN 1277-5649 Code SAGE : FLA088460 Dépot légal : Janvier 2008